

CONGRES FNSA 2021
Du Vendredi 29 Octobre 2021
TOULOUSE

Ouverture des réunions statutaires

Comme chaque année, l'assemblée générale se tient dans le cadre du congrès de la FNSA à laquelle notre syndicat est affilié.

En ce qui concerne le SNEA, les chantiers de l'année ont été à plusieurs niveaux et dans différentes directions, mais en gardant toujours à l'esprit la volonté forte de défendre et promouvoir notre profession, et d'être reconnu comme le référent et l'interlocuteur principal de l'éco système du secteur. C'est un travail quotidien, qui nous oblige à être attentif à chaque dossier, concernant toutes les tailles d'entreprises. Cela demande aux administrateurs du SNEA une vision à la fois proche du terrain, mais aussi plus globale, afin d'anticiper l'évolution du métier et d'être les fers de lances de la profession. Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour leur implication et leur volonté de travailler pour la profession

Pour l'année 2021, les dossiers ont été nombreux, comme vous pouvez le constater. Ils ont été traités chacun à la hauteur de leur enjeu respectif, afin d'y apporter des réponses concrètes.

Avant de revenir sur les travaux du mandat, il nous faut ouvrir une assemblée générale extraordinaire afin de soumettre au vote les propositions du conseil d'administration de modifications des statuts.

PROCES VERBAL

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE SNEA

Propositions de modifications des statuts du SNEA

Afin de faciliter l'organisation des réunions (du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales du SNEA) dans un contexte particulier tel que celui du confinement dans le cadre de la crise sanitaire ces deux dernières années, il nous a paru nécessaire d'adapter nos statuts et de faciliter la mise en place non seulement de la visioconférence (ainsi en étant prévue par les statuts, la signature de la procuration ne sera plus nécessaire en cas de présence en visioconférence aux réunions) mais aussi, si cela semble nécessaire, du vote électronique.

Ainsi, conformément aux propositions de modifications qui ont été faites lors du dernier CA du SNEA, le 22 octobre dernier, nous vous proposons de voter cette résolution en Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous vous demandons donc de vous prononcer sur les modifications suivantes :

- ✓ La rédaction de l'article 10 des statuts du SNEA relatif aux réunions de l'AG du SNEA sera dorénavant la suivante :

« Les membres de l'Assemblée Générale peuvent participer aux réunions à distance lorsque ces dernières sont organisées de manière exceptionnelle en téléconférence ou en visioconférence.

Dans ce cadre, le vote par correspondance ou électronique pourra être mis en place pour faciliter la participation à distance des membres de l'Assemblée Générale. La convocation devra alors mentionner explicitement la procédure à suivre pour se connecter ainsi que pour voter. »

- ✓ La rédaction de l'article 17 dernier alinéa des statuts du SNEA relatif aux modalités de réunions du CA du SNEA sera dorénavant la suivante :

« Les membres du Conseil d'Administration peuvent participer aux réunions à distance lorsque ces dernières sont organisées de manière exceptionnelle en téléconférence ou en visioconférence.

Dans ce cadre, le vote par correspondance ou électronique pourra être mis en place pour faciliter la participation à distance du Conseil d'Administration. La convocation devra alors mentionner explicitement la procédure à suivre pour se connecter ainsi que pour voter. »

La proposition est votée à l'unanimité.

- ✓ Ajout de 2 postes d'administrateurs :

Afin d'accueillir de nouveaux administrateurs pour une représentation élargie de la profession, il est proposé d'ajouter 2 postes au conseil d'administration du SNEA. En conséquence, selon l'article 14 des statuts du SNEA, le CA passerait de 15 à 17 membres.

La rédaction de l'article 14 des statuts du SNEA sera dorénavant la suivante :

« Le Syndicat est administré par un Conseil d'Administration composé au plus de 17 membres élus par l'Assemblée Générale parmi ses adhérents.

Le Président de la Fédération est invité permanent du Conseil d'Administration du Syndicat.

Le Syndicat ne pourra être administré que par des personnes jouissant de leurs droits civiques.

Une même entité adhérente ne pourra avoir qu'un seul représentant au sein du Conseil et ne disposera que d'une seule voix dans les élections et délibérations.

Tout membre du Conseil qui, dans l'année, sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration, pourrait être considéré comme démissionnaire. »

La proposition est votée à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

Deux axes se dégagent dans nos travaux. Naturellement, l'ANC et l'attractivité et la valorisation.

Ludovic SERAILLE aborde les travaux sur l'ANC qui ont mobilisés les administrateurs SNEA.

Commission ANC (co-présidence SYNABA) :

Avec une volonté de transversalité entre syndicats, la commission ANC a été relancée avec une co-présidence SNEA/SYNABA. La première action significative a été de communiquer vers les adhérents de chaque syndicat la liste des adhérents de l'autre syndicat. Ces professionnels se côtoient sans forcément connaître leur appartenance commune à la FNSA. C'est une occasion pour un maillage du territoire plus resserré. C'est une instance qui permet de se concerter entre syndicats de la FNSA avant les réunions des Pros de l'ANC.

Pros de l'ANC (mise en actions : fiche standard)

Également, en lien avec le SYNABA, le SNEA s'est impliqué dans les Pros de l'ANC qui regroupe les professionnels de l'ANC : CNATP (Installateurs d'ANC) et ATEP (fabricants d'ANC). Les travaux ont porté notamment sur la fiche standard. C'est une collaboration ATEP (ex-IFAA) /SNEA. L'objectif est la mise en place d'une fiche contenant des informations standardisées pour chaque dispositif ANC à destination notamment des vidangeurs lors des interventions. Le QR code pourra être utilisé afin que les informations soient en permanence accessibles et ce, dans la durée.

Communication sur l'agrément (période de renouvellement)

La période de renouvellement de l'agrément « vidangeur » est tombé durant la crise sanitaire. Afin d'accompagner les adhérents, une note d'information avec les documents nécessaires et la démarche à suivre a été transmise. Elle reste à disposition dans la partie « Adhérent » du site de la FNSA.

AFNOR : Révision DTU 64-1 annexe A (entretien ANC : contribution SNEA)

Le DTU 64-1 est le document de référence pour les travaux en ANC. Il est en cours de révision. L'annexe A correspond à l'entretien des dispositifs. Le SNEA tient le stylo afin que les exigences demandées correspondent bien à la réalité du terrain et aux standards de la FNSA.

Le second axe occupé de plus en plus les entreprises du SNEA est l'attractivité et valorisation du secteur et sera présenté par Bernard NUCCI :

Travaux avec la commission fédérale « Technique et Sécurité » :

Les administrateurs SNEA se sont investis sur des thématiques qui les concernaient et qui pouvaient avoir un impact sur leurs interventions au quotidien. Pour illustrer les propos, nous pouvons notamment évoquer la recommandation HP ou les travaux relancés sur le mono opérateur. Ce sont des sujets techniques qui demandent un intérêt particulier sur la technicité de nos métiers. Néanmoins, c'est une vraie volonté du SNEA d'être plus présent et attentif aux travaux de la commission « Technique et Sécurité ».

Rénovation de QUALITASS :

Afin de travailler de concert avec la commission QUALITASS à la rénovation de QUALITASS, un Groupe de Travail Mixte QUALITASS réunissant les membres de la commission QUALITASS et des administrateurs (5) SNEA a été créé. L'objectif est de faire évoluer QUALITASS vers un outil de progression des entreprises adhérentes ou non en intégrant les donneurs d'ordre dans le comité de pilotage. Les travaux sont en cours.

RAPPORT FINANCIER

Les produits se sont élevés à 19 322 € et correspondent au reversement de la partie propre des cotisations revenant au syndicat (5 % du montant).

Les dépenses ont concerné principalement des frais d'abonnements et de documentation (3 529€), la participation à la charte ANC du GRAIE (1 300€) pour la dernière année, la quote-part de la cotisation AFNOR (842€) et les frais de réceptions (restaurants : 356,01€ / déplacements : 94,90€).

L'excédent dégagé s'élève pour l'exercice 2020 à 13 200€ portant les réserves du syndicat à 235 821,56€ inscrites au passif de la FNSA.

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

Elections du Conseil d'administration du SNEA mandat 2021-2024

Pour ce nouveau mandat, nous avons en partie des sortants qui nous honorent de leur volonté de continuer à s'investir au sein de la fédération. Mais, également, et il faut souligner les candidatures d'adhérents indépendants en nombre. Cela participe au renouveau, à une nouvelle dynamique et à une identité plus affirmée de notre secteur d'activité.

Pour le mandat 2021-2024. Les élus à l'unanimité sont :

Bernard Nucci
Antoine Gouesbet

Ludovic Serraille
Christophe Alary
Nicolas Bultheel
Marc-Olivier Houel
Olivier Taxil
David Peralta
Daniel Flamme
Thomas Felon
Guillaume Clément
Aurélie Potel
Jean-François Durand
Thierry Guillou
Didier Limongi
Nicolas Dessale

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée et le nouveau Conseil d'administration est invité à se réunir pour élire le bureau et désigner les représentants du SNEA pour siéger au Conseil d'Administration de la FNSA.

PV CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

Le nouveau Bureau est le suivant :

Président : Bernard **Nucci**
Secrétaire : David **Peralta**
Vice-Président ANC : Daniel **Flamme**
Vice-Président Hygiène Immobilière : Thierry **Guillou**
Trésorier: Antoine **Gouesbet**

Ensuite, les administrateurs du SNEA procèdent à la désignation des représentants qui siègeront au sein du Conseil d'Administration de la FNSA, qui sont au nombre de 6 + le président du SNEA. Les membres désignés sont les suivants :

Bernard **Nucci**
Olivier **Taxil**
David **Peralta**
Thierry **Guillou**
Marc-Olivier **Houel**
Daniel **Flamme**
Christophe **Alary**

Le président Bernard Nucci présente la feuille de route qui sera développée au cours du mandat à venir :

QUALITASS :

C'est un grand et beau projet. Il faudra dépoussiérer QUALITASS pour le rendre plus actuel sur les thématiques abordées. Il s'agit ensuite d'en faire un outil de valorisation du métier et de ses pratiques en ouvrant sur l'extérieur la commission qui s'en occupe. Si l'on veut que cette certification soit un jour connue et reconnue chez nos clients, il faut que nous acceptions d'en perdre en partie la gestion. L'arrivée d'acteurs extérieurs à la FNSA (AMF – ASTEE – Agences de l'eau - ...) pourrait nous permettre de légitimer et de crédibiliser la démarche auprès de l'ensemble des acteurs du secteur.

La certification QUALITASS ne sera plus une obligation pour les adhérents mais nous devons tout faire pour aider les plus petites structures à y parvenir. Idéalement, à moyen terme, il faudrait que QUALITASS soit suffisamment reconnu pour que cela fasse partie des critères demandés dans des appels d'offres publics (à l'image de ce qui a été fait pour le COFRAC par le SYNCRA).

Formation :

C'est un complément à la démarche QUALITASS, faire monter en compétence et en expertise nos collaborateurs doit être un objectif. Cela permettra de valoriser ce métier et d'en améliorer l'image tout en en faisant un métier que l'on choisit par volonté et non pas par dépit. Le SNEA prendra sa part dans les travaux entamés dans le montage des CQP.

Se rapprocher des plus petits adhérents :

L'une des raisons d'être d'un syndicat comme le nôtre est de fédérer les acteurs de la branche et d'aider ceux qui disposent de moins de moyens et de compétences en interne. La montée en reconnaissance de QUALITASS doit s'accompagner d'une démarche à

destination des plus petits adhérents pour les aider à monter en compétence et les soulager sur les démarches qui peuvent être plus lourdes pour une petite structure. Peut-être imaginer des solutions de parrainages entre les petites structures et les plus grosses au sein de la FNSA...

Il faut également interroger nos plus petits adhérents moins actifs au sein de la FNSA pour sonder leurs attentes, souhaits et pour qu'ils nous disent aussi quelles sont leur motivation à rester. Cela nous permettra de mieux argumenter pour aller chercher de nouveaux adhérents.

Contribuer aux travaux sur l'attractivité du métier :

Ce métier méconnu ne bénéficie pas aujourd'hui d'une image des plus attractives. Or, souvent, ceux qui découvrent ce métier sont très agréablement surpris par ce qu'ils découvrent. Le SNEA doit également prendre sa part dans les travaux menés par la FNSA sur le sujet.

Suite aux propos de Bernard Nucci, sans autre sujet, la séance est levée.

Annexe : slides AG SNEA

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire



Président : Daniel FLAMME

TOULOUSE, 2021

11

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Modifications statutaires

- ✓ Relatif aux assemblées générales (Article 10)
- ✓ Relatif aux Conseils d'Administration (Article 17)
- ✓ Ajout de 2 postes d'administrateurs au CA passant de 15 à 17 (Article 14)

12

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

NOS TRAVAUX DE L'ANNEE

- ✓ Axe ANC (Ludovic Serraille): Commission ANC, Pros de l'ANC, Renouvellement de l'agrément, AFNOR, SINOE
- ✓ Axe Attractivité et Valorisation (Bernard Nucci): Recommandation HP, Rénovation de QUALITASS

13

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Les éléments financiers

(Antoine Gouesbet)

- En 2020, les rentrées propres au syndicat se sont élevées à 19 322€.
- Les dépenses ont concerné principalement des frais d'abonnements et de documentation (3 529€), la participation à la charte ANC du GRAIE (1300€) pour la dernière année, la quote-part de la cotisation AFNOR (842€) et les frais de réceptions (restaurants : 356,01€ / déplacements : 94,90€).
- L'excédent dégagé s'élève pour l'exercice 2020 à 13 200€ portant les réserves du syndicat à 235 821,56€ inscrites au passif de la FNSA.
- Nous pouvons maintenant procéder au vote. Des personnes souhaitent-elles voter contre ? S'abstenir ?

14

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Conseil d'Administration



Président : Daniel FLAMME

TOULOUSE, 2021

15

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Renouvellement des membres du CA, les candidatures

- | | |
|------------------------|----------------------|
| • Bernard Nucci | - Antoine Gouesbet |
| • Ludovic Serraille | - Christophe Alary |
| • Nicolas Bultheel | - Marc-Olivier Houel |
| • Olivier Taxil | - David Peralta |
| • Daniel Flamme | - Thomas Felon |
| • Guillaume Clément | - Aurélie Potel |
| • Jean-François Durand | - Thierry Guillou |
| • Didier Limongi | - Nicolas Dessale |

16



LES AXES DE TRAVAIL 2021-2024

- ✓ Bureau SNEA 2021-2024
- ✓ Représentants SNEA au CA FNSA
- ✓ Axes de travail 2021-2024

